

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

3e Année N° 55 8 mars 1951

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

AVIS DE TRAITEMENT

Céréales - Betteraves industrielles et fourragères

Toutes régions

DESINFECTION DES SEMENCES

Les semailles de printemps vont débuter dans notre région dès la fonte de la neige et les premiers jours tièdes.

Afin d'éviter le retour des fortes invasions cryptogamiques de 1950, il importe de ne semer que des grains désinfectés.

Les principales maladies contre lesquelles ces traitements sont dirigés sont les suivantes :

I. — **Carie du blé :** Le grain et l'épi sont de tailles normales, mais le grain est bourré d'une poussière noire.

II. — **Charbon du blé :** Seul reste normal l'axe de l'épi, grains et enveloppes sont transformés en poussière noire.

III. — **Charbon de l'avoine** et

IV. — **Charbon nu de l'orge :** Même aspect que le charbon du blé.

V. — **Charbon couvert de l'orge :** Le grain formé apparaît gris, car il est rempli de poussière noire.

VI. — **Helminthosporiose ou Maladies des Stries de l'orge :** L'épi ne se dégage pas de sa gaine et reste stérile, les feuilles sont striées de lignes noires et souvent découpées en lanières.

VII. — **Pied noir** de la betterave ou fonte des semis : Accomplit ses plus gros dégâts avant le démariage ; la jeune plante noircit au niveau de la racine et se brise au niveau du collet lors du démariage. Un grand nombre de plants sont atteints simultanément.

VIII. — **Phoma :** Les feuilles sont détruites par taches circulaires brun clair qui s'étendent et amènent le dessèchement du limbe, la racine est atteinte à son tour de pourriture superficielle qui gagne vers l'intérieur et vers le bas.

Les méthodes de désinfection sont les suivantes :

A. — Contre la Carie du blé, le Charbon de l'avoine et le Charbon couvert de l'orge, l'Helminthosporiose de l'orge :

Soit : trempage et brassage pendant 10 minutes dans une solution de 0 litre 250 de **formol** du commerce pour 100 litres d'eau ; éliminer les grains qui surnagent et utiliser la semence moins de 24 heures après l'opération.

Soit : poudrage à l'aide de 250 à 300 grammes pour un quintal métrique de grains d'un produit **organo-mercurique.** L'incorporation du produit au grain peut être effectuée dans un tonneau ou une vieille baratte désaffectés.

Le traitement peut être réalisé aussi longtemps avant les semailles que les circonstances l'imposent.

En outre, on peut appliquer contre la Carie du blé, soit un trempage de 10 minutes, suivi de chaulage, dans une solution de **sulfate de cuivre à 1 kg.** pour 100 litres avec utilisation immédiate du grain, soit un poudrage à l'**hexachlorobenzène** ou au **chlorure,** à l'**oxychlorure** ou **carbonate de cuivre,** aux mêmes doses que les produits organo-mercuriques.

B. — Contre le Charbon du blé et le Charbon nu de l'orge :

Le traitement est difficile et il est recommandé de le faire effectuer collectivement par les groupements agricoles. Il consiste à tremper les semences de 30 à 40 minutes dans de l'**eau à 45°,** puis 10 minutes exactement dans de l'eau à la température précise de **52°.** Un séchage rapide sur aire cimentée est nécessaire.

On doit remarquer que nombre des maladies des céréales évoluent dans la jeune plante parallèlement à celle-ci. Une bonne fumure azotée permet à la plante de gagner la maladie de vitesse et de se garantir d'elle-même contre l'invasion de l'épi.

C. — Contre le **Pied noir** et le **Phoma** de la betterave, poudrage des glomérules de semence aux poudres organo-mercuriques à la dose de **700 à 800** grammes par quintal métrique de semences.

INFORMATIONS

RESULTAT DES APPLICATIONS CONTROLEES EFFECTUEES EN 1950 SUR LA BETTERAVE INDUSTRIELLE

Avec l'appui et la participation de l'Institut technique de la betterave, le Service de la Protection des végétaux en entrepris en **1950** une série de traitements contre les parasites de la betterave dans trois centres-pilotes de l'Isère et de la Drôme.

Les résultats obtenus méritent d'être connus.

Ces traitements étaient principalement dirigés contre la **Teigne** et la **Cercosporiose**, ennemis urgents de la betterave, et éventuellement contre Cassides, Altises, Lixus et Pucerons.

Pour connaître les dates des traitements, un réseau d'observations avait été installé à cet effet. Les avis de traitements ont d'ailleurs fait l'objet de bulletins spécialement destinés aux délégués betteraviers des communes productrices de ces deux départements et aux abonnés que cette culture intéressait. **En 1951, ces avis** seront diffusés à tous les abonnés, afin que les techniques de lutte puissent également être appliquées à la betterave fourragère, violemment attaquée par les mêmes insectes et maladies.

Dans les centres-pilotes, quatre traitements ont dû être appliqués au cours de la saison 1950 contre les Altises qui ont causé aux cultures de graves dommages aussitôt après la levée et contre la **Teigne** qui a sévi jusqu'à la fin de l'été.

Les produits utilisés étaient :

— en poudrage : un produit à base d'H.C.H. à 8 % de produit pur à raison de 15 kg. à l'hectare (1 kg. 200 de produit pur) ;

— en pulvérisation : un produit à base d'H.C.H. à 50 % de produit pur, à raison de 2 kg. 500 à l'hectare (1 kg. 250 de produit pur).

Les poudrages se sont montrés plus efficaces dès que la végétation eût atteint un certain développement (à partir de juillet).

L'ensemble des traitements a porté sur 74 hectares ; seuls ont été utilisés des appareils à grand travail.

Aucun produit au cuivre n'a été utilisé, la Cercosporiose, par suite de la sécheresse de juin et juillet, n'ayant lancé quelques attaques sans gravité qu'à la fin de la campagne.

On a pu enregistrer, à la suite de ces traitements, de très notables augmentations de rendement, indiquées dans le tableau suivant :

CENTRES-PILOTES	CULTURES TRAITEES Récoltes moyennes à l'hectare	CULTURES TEMOINS non traitées Récoltes moyennes à l'hectare	AUGMENT. DE RECOLTE	POURCENT. D'AUGMENT.
Beaurepaire (Isère)	29 t. 700	16 t. 100	13 t. 600	81 %
St-Paul-lès-Romans (Dr.) ..	19 t. 800	13 t. 300	6 t. 500	48 %
Pierrelatte (Drôme)	22 t. 100	14 t. 200	7 t. 900	56 %

Partout où un des traitements a été négligé l'augmentation de récolte s'abaisse aux environs de 25 à 30 %.

Etant donné que le prix de revient des traitements s'élève, suivant les cas et de l'avis même des intéressés, à la valeur de 1 à 2,5 t. de betteraves, le gain net réalisé reste énorme et permet d'augurer d'une généralisation assez rapide de ces traitements à partir des centres-pilotes.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Gérant : G. GRISARD

125.558 - Imp. Réunies de Lyon - 3-51
Dépôt légal n° 1016 - 3-51